

**PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS**

**POSTE À TEMPS COMPLET**

---

<b>CORPS D'EMPLOI :</b>	<b>Travailleuse ou travailleur social</b> (agente ou agent de service social)
<b>SERVICE :</b>	Direction des affaires étudiantes et communautaires
<b>TRAITEMENT ANNUEL :</b>	entre 43 765 \$ et 80 572 \$
<b>HORAIRE DE TRAVAIL :</b>	35 heures par semaine, normalement entre 8 h et 18 h; à l'occasion, les soirs et les fins de semaine, compte tenu des besoins du service.

**QUALIFICATIONS REQUISES**

- Diplôme universitaire terminal de premier cycle en service ou travail social;
- Posséder de l'expérience en intervention auprès des jeunes adultes;
- Posséder de l'expérience en intervention et en prévention du suicide;
- Posséder de l'expérience en intervention en toxicomanie;
- Posséder une excellente connaissance de la langue française parlée et écrite.

Les personnes intéressées sont invitées à envoyer leur candidature au soussigné par courriel à [ress.humaines@cegeptr.qc.ca](mailto:ress.humaines@cegeptr.qc.ca) **au plus tard le 16 juillet 2018 à 16h** en inscrivant dans l'objet : « P2018-01 ».



Cégep de Trois-Rivières,  
Le 3 juillet 2018

Raymond Marcotte gestionnaire administratif  
Direction des ressources humaines

### **NATURE DU TRAVAIL**

Les emplois de travailleuse ou travailleur social (ou d'agente ou agent de service social) comportent plus spécifiquement la prévention, le dépistage et l'intervention auprès des étudiantes et étudiants qui vivent ou qui sont susceptibles de vivre des difficultés affectives, sociales, scolaires ou familiales.

### **QUELQUES ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES**

La personne titulaire, en tant que travailleuse de milieu :

- prend connaissance des lois et des règlements concernant les jeunes;
- identifie et fréquente les lieux privilégiés par les jeunes;
- identifie et dresse la liste des ressources du milieu;
- obtient et maintient une excellente connaissance des ressources du milieu;
- développe une concertation avec les ressources du milieu;
- crée un lien significatif avec les personnes rejointes;
- fournit de l'information, du support, de l'écoute, et de la médiation.
- en situation de crise, accompagne la personne vers les ressources d'aide et d'intervention ;
- réfère les jeunes à des ressources d'aide selon leurs besoins ;
- complète les outils d'information qui permettent de suivre l'évolution et d'évaluer l'intervention en travail de milieu (rapport mensuel d'activités, rapport hebdomadaire d'intervention) ;
- prépare un bilan du travail, une évaluation de la session en atelier ;
- rend compte au groupe d'orientation des activités liées au travail ;
- fait de la représentation auprès d'organismes ;
- au besoin, accomplit toute autre tâche connexe.